



69550

Téléphone : 04 74 89 30 24

Email : mairie@amplepuis.fr

Site : www.amplepuis.fr

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JANVIER 2024**  
Extrait du Registre des Délibérations  
Délibération n°4

**OBJET : ACCEPTATION DES DONNS EN FAVEUR DU CCAS**

Le président certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

**En exercice** : 17  
membres

**Présent(s)** : 13  
**Pouvoir(s)** : 1  
**Absent(s)** : 4

Délibération  
comportant  
2 page(s),  
0 annexe(s)

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt et un novembre deux mille vingt-trois, 19h00, le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET.

**Présents :**

René PONTET, Simone GUEYDON, Henri BURNICHON, Jean-François TEIL, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Patricia PIVOT, Daniel DUMONTET, Véronique PUTHINIER-DUMONTET, Roger GOUTAILLER, Charles MAGDINIER, Christiane MONTIBERT, Marie-Jeanne DUBOIS.

**Pouvoirs :**

Christine LABROSSE-AUROUX pouvoir à René PONTET,

**Excusés :**

Christine LABROSSE-AUROUX, Nathalie CHANFRAY, José MARTINEZ, Jeanne PETIT

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que selon les dispositions des articles L.123-8 et R123-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le CCAS est habilité à recevoir des dons et legs.

Monsieur le Président précise que

- l'acceptation du don relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et recettes du CCAS. Il s'agit d'une acceptation provisoire
- Le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration sous forme de délibération
- L'encaissement du don relève du comptable public, seul habilité à manipuler des fonds publics

Le Conseil d'Administration **ACCEPTE les dons suivants :**

Date	Montant
23/10/2023	100.00 €
18/11/2023	50.00 €
06/12/2023	100.00 €
14/12/2023	50.00 €
26/12/2023	250.00 €

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le

ID : 069-216900068-20240129-0440124-DE



**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 29 janvier 2024

**La secrétaire de séance**

**Angélique GONIN-CHARTIER**

**Le Président**

**René PONTET**

